



Évreux, le 20 avril 2018

Communauté de communes de Roumois-Seine Saisie de la Chambre régionale des comptes

A la suite du refus de vote du compte administratif 2017, du compte de gestion et de la non adoption du budget primitif pour 2018 de la communauté de communes de Roumois-Seine, le Préfet de l'Eure a saisi la Chambre régionale des comptes.

Cette juridiction examinera les comptes de 2017 et fera des propositions au Préfet de l'Eure pour régler le budget de la collectivité par voie d'arrêté.

La mise en œuvre de cette procédure a pour effet de suspendre momentanément les pouvoirs budgétaires de la collectivité jusqu'à son terme. Toutefois, les dépenses de fonctionnement peuvent être engagées à hauteur du budget de l'exercice antérieur. La gestion courante est donc assurée, dont le paiement des agents de l'intercommunalité.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.f